**Plan de mesure: durée indéterminée dès 2018**

Suite à la décision du Comité, le plan de mesure sera valable pour une durée indéterminée dès 2018. Les mesures existantes feront, comme d’habitude, l’objet d’évaluations régulières et, si nécessaire, d’un développement supplémentaire. Les nouvelles mesures seront soumises à un contrôle selon des critères transparents et, si nécessaire, intégrées au plan de mesure. L’ANQ a publié à cet effet un catalogue de critères pour les nouveaux thèmes de mesure resp. indicateurs de qualité. Grâce à cette nouvelle planification des mesures permanente, l’ANQ pourra relever les défis actuels dans le domaine des mesures de la qualité avec davantage de flexibilité.

Plan de mesure ANQ